Puis il l'invite à préciser la position du censeur à l'égard de l'agriculture italienne contemporaine.

M. SCHILLING, après avoir félicité la conférencière pour la densité de son information, s'interroge sur les arrière-pensées de Caton dans le discours *Pro Rhodiensibus* : l'attitude intransigeante face à Carthage — présentée généralement comme la justification idéologique d'une conquête territoriale — ne refléterait-elle pas aussi la crainte d'une contamination religieuse et morale?

M. GIRARD verse au dossier un passage peu connu de Plutarque.

Mlle DANGEL, rappelant dans les *Origines* le discours *Pro Rhodiensibus*, souligne le parti que Tite-Live en a tiré dans le livre XLV au point qu'il serait facile de montrer que la tactique langagière et certains arguments d'Astymédès peuvent souvent être mis en rapport avec ceux de Caton défenseur d'une sorte de *Realpolitik*, dans la mesure où celle-ci est conforme aux *mores antiqui* et non pas à la *noua sapientia*.

M. LEHMANN tente de confronter deux portraits de Caton — celui qui se dégage des *Origines* et celui brossé par Tite-Live au livre XLV de son *Histoire romaine*.

II.

SÉANCE DU 4 MAI 1985

C'est à Sélestat, haut lieu de l'humanisme alsacien, que le Groupe strasbourgeois de la Société des Études Latines a invité, le samedi 4 mai 1985, les latinistes de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

Les thèmes retenus pour cette journée de travail commune aux deux groupes français et allemand étaient respectivement : « Un modèle d'expression oratoire chez Tite-Live (XLV, 22, 1-6) : études stylistiques sur le discours des Rhodiens » et « La proclamation de la liberté de Corinthe (Tite-Live, XXXIII, 32-33) ».

La délégation allemande, forte de quelque vingt membres, était conduite par M. LEFEVRE, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

Les participants français, au nombre de vingt et un, étaient accompagnés de Mlle DANGEL, professeur à l'Université de Strasbourg II, et de M. HENTZ, Directeur de l'Institut de Latin de la même université.

Le Dr KRETZ, maire de la ville de Sélestat, avait tenu à présider le vin d'honneur offert aux professeurs et à leurs étudiants.

En guise d'introduction aux travaux des latinistes et pour commémorer le 500e anniversaire de la naissance — à Sélestat précisément — de BEATUS RHENANUS, M. Robert WALTER, professeur honoraire de Lettres Supérieures, lauréat du prix René d'Alsace 1985 de l'Académie d'Alsace pour sa thèse sur BEATUS RHENANUS *(1485-1547) — Anthologie de sa correspondance*, retraça les grandes étapes de la biographie intellectuelle de l'humaniste sélestadien.

Il rappela à cet effet qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles l'école latine de Sélestat jouissait d'une grande notoriété. Sous l'influence des courants humanistes, elle forma des générations d'historiens, de philosophes, de savants — parmi lesquels BEATUS RHENANUS, né à Sélestat, le 22 août 1485, fils du boucher et bourgmestre de la ville, Antoine Bild. Ses administrés le surnommaient *Rhinower* parce qu'il était originaire de Rhinau.

A l'école latine, le jeune RHENANUS était un élève sérieux, intelligent. Il passait ses loisirs à étudier les livres que son père lui offrait. Plus tard, à Paris, il a suivi de brillantes études universitaires. Devenu maître ès arts, il est revenu à Sélestat pour travailler à l'édition de textes latins.

L'humaniste a également séjourné pendant plusieurs années à Bâle. Il y a complété ses connaissances, noué des amitiés avec ÉRASME de Rotterdam notamment, publié plusieurs ouvrages et réédité des œuvres latines de Tite-Live, Sénèque et Tacite.

Mais les querelles religieuses et la peste l'ont obligé à quitter Bâle. De retour à Sélestat, BEATUS RHENANUS y a mené une vie studieuse. En 1531, il a publié le plus important de ses ouvrages, la première grande histoire de l'Allemagne. Dans le monde de l'érudition sa réputation était alors très solide. Quelques jours avant sa mort en 1547, BEATUS RHENANUS a légué à sa ville natale l'ensemble de sa collection de livres — soit plus de 600 volumes. Protégés par de lourdes grilles où s'inscrivent les initiales et les armoiries du donateur, ils constituent le joyau de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat et le témoignage le plus précieux du formidable élan culturel que fut l'humanisme rhénan.

C'est alors aux intervenantes françaises de prendre la parole et d'aborder l'étude du passage susmentionné de Tite-Live.

M^lle^ LORENTZ essaya ainsi de montrer comment, en recourant aux données objectives d'une stylistique structurale, on pouvait saisir l'intérêt psychologique et diplomatique du discours d'Astymédès. Plus précisément, si l'on se réfère aux constantes fonctionnelles et formelles d'un mode d'expression donné, l'intérêt stylistique du passage étudié consiste dans le fait que le Rhodien utilise la phrase narrative type d'une façon telle qu'il la détourne de sa finalité première pour mieux servir sa cause.

Cessant d'exister pour elle-même, avec objectivité, la *narratio* que contient ce passage sert en effet à une démonstration, fruit d'une interprétation subjective, c'est-à-dire de la manière de voir rhodienne. Les premiers mots du discours qui nous restent sont en ce domaine très clairs. D'emblée, Astymédès a recours à un vocabulaire moral (*poena / ignominia / peccauerimus*), tandis qu'une interrogative indirecte régie par *dubium est* laisse planer un doute quant à la réalité de ce faux pas. Et même si la suite des constructions phrastiques obéit au modèle narratif (mot titre au nominatif ; membres circonstanciels de temps en variante synonyme culminant sur le membre principal), à aucun moment le *continuum* chronologique et événementiel n'est destiné à laisser pour ainsi dire les événements se raconter eux-mêmes. L'orateur en effet, loin de livrer des faits bruts, en oriente la présentation pour mieux susciter une réaction passionnelle. Il peut ainsi évoquer des événements qui sont lourds de signification historique, si bien que ceux-ci sont en quelque sorte « indicatifs ».

C'est par exemple l'évocation des deux premières guerres puniques (*Carthaginiensibus uictis*) — souvenirs particulièrement douloureux dans la conscience collective romaine. C'est ensuite l'allusion aux victoires successives des Romains sur les Macédoniens (à Cynoscéphales en 197) et sur l'empire séleucide (aux Thermopyles en 191 ainsi qu'à Magnésie en 189 : *Philippo Antiocho superatis*). La raison de cet effet est obvie : Astymédès entend montrer — sous des apparences de flatteries — que Rome a eu déjà des ennemis bien plus redoutables que ne le seraient

les Rhodiens. De la même façon l'ambassadeur de Rhodes sous-entend le caractère paradoxal de la politique suivie par Rome. Celle-ci traite avec indulgence d'anciens ennemis gouvernés par des despotes orientaux (*Macedonas Illyriosque liberos esse... iubetis*), mais se conduit très durement envers son alliée Rhodes, une république, dont la seule faute a été d'adopter une position de neutralité dans le conflit Rome / Macédoine (*quieuerunt*).

C'est en effet en recourant au raisonnement comparatif que l'orateur fait servir le matériel narratif non plus à une énumération épisodique et objective (sa finalité première) mais à un commentaire subjectif et à un plaidoyer construit. Il suffit pour ce faire d'examiner les correspondances verbales contenues dans les deux phrases (22, 1, 2), annoncées elles-mêmes par le couple lexical : *antea / nunc* ou les variantes thématiques et anaphoriques (*Rhodii quos...*, 22, 2 ; *Rhodios qui...*, 22, 4 ; *uos artis Romani qui...*, 22, 5). Celles-ci conduisent à la négation progressive des Rhodiens d'abord sujets (*Rhodii*), puis objets (*Rhodios*), enfin remplacés par les Romains agents et acteurs du procès, mis en évidence par une structure d'emphase (*uos estis*).

Soucieux malgré tout de limiter la portée blessante de ses propos, Astymédès introduit certains atténuatifs comme *uix* et *prope* — ce qui révèle de sa part un sens aigu de la diplomatie. Celle-ci sous-tend enfin plus particulièrement la dernière phrase de ce passage. L'avocat des Rhodiens magnifie en effet la toute-puissance des Romains tout en se demandant comment un peuple dont les qualités maîtresses et légendaires sont la *clementia* et la *iustitia* pourrait traiter avec rudesse ses alliés rhodiens.

M^lle^ DANGEL remercie l'étudiante française pour son exposé riche, relatif à une matière qu'elle a maîtrisée avec d'autant plus de mérite qu'elle en a pris connaissance très récemment. Puis elle ouvre la discussion.

M. FREYBURGER analyse les fondements juridiques et religieux de la *societas* unissant Rome à Rhodes.

M. LEHMANN discerne dans l'*oratio* prêtée par Tite-Live à Astymédès des traces de nationalisme romain : l'insistance avec laquelle le chef de la *miserabilis ac supplex legatio* rhodienne multiplie les déclarations d'humilité et de repentir fait soupçonner chez l'historien latin une certaine complaisance à étaler ainsi le renversement de la fortune subi par Rhodes.

M. GIRARD se demande si certaines techniques d'expression employées par Astymédès ne ressortissent pas à l'esthétique de l'école rhodienne.

M. GAILLARD voit dans la confrontation Rome / Rhodes le problème — à la fois ancien et moderne — des rapports délicats entre les grandes puissances (impérialistes, conquérantes, expansionnistes) et les petites îles.

Dans un second temps, M^lle^ PECHE se propose d'étudier le rôle de la phrase conditionnelle dans le plaidoyer pro-rhodien d'Astymédès ainsi que les moyens mis en œuvre par Tite-Live pour transformer la valeur dialectique de ce genre d'énoncé. Elle rappelle ainsi qu'en structure profonde la phrase conditionnelle peut être l'équivalent d'un couple sémantique question-réponse. Se référant en effet à A. SECHEHAYE, elle précise que la phrase complexe *Si je venais, il partirait* peut être transformée en deux phrases simples d'un type particulier : la subordonnée *Si je venais* est à remplacer par un énoncé *suspensif*, soit la question *Viendrais-je?* ou *Et si je venais?...*, si bien que la principale, *il partirait*, tient lieu de réponse *assertive*, obligatoirement attendue. Elle va alors montrer jusqu'à quel point ces énoncés, loin de proposer un débat et d'en appeler au dialogue, sont utilisés par Astymédès en vue d'imposer une idée, de sorte que ce tour présente chaque fois un débat subjectif et une pensée dogmatique. Des finesses formelles et grammaticales

permettent en effet de dicter une réponse, alors que l'on semble par ailleurs poser simplement une question et faire preuve de la plus grande souplesse d'esprit.

Le premier de ces moyens consiste à échanger l'ordre *logique* des propositions (subordonnée → principale, soit question/réponse), voire à ajouter une intonation affective comme en XLV, 22, 9 : *quem tandem titulum nostra calamitas habiturum est, si perituri sumus?* En donnant la réponse avant de poser la question l'orateur coupe court à toute réflexion personnelle. Certes, d'assertive, la réponse devient elle-même interrogative. Pourtant loin de relancer le débat, cette interrogation purement oratoire n'est qu'un moyen emphatique de rejeter une telle éventualité, comme le montre l'agacement contenu dans *tandem.*

Un deuxième moyen réside dans l'emploi d'un verbe judicatif. Une conditionnelle interrogative de ce type favorise une fois encore chez le porte-parole des Rhodiens un mode d'intervention très personnel et un conditionnement de l'auditeur. Ainsi en XLV, 23, 10 :

> *si hoc in hac tam bene morata ciuitate accidere potuit,*
> *mirari quisquam potest aliquos fuisse apud nos qui regis*
> *amicitiam petentes plebem nostram consiliis deprauarent!*

Un troisième moyen dont use Astymédès pour convertir ses interlocuteurs à sa manière de voir est l'expression du commentaire subjectif qui traduit — comme en XLV, 24, 5 — la force de l'opinion personnelle. L'orateur rhodien ne se contente plus ici de souffler à demi-mots le message qu'il entend faire passer, il le dit à haute et intelligible voix : *non postulo ut* d'une part, *illud deprecor ne* de l'autre.

Enfin une réflexion sur le jeu des temps et des modes, conduite selon les notions, développées par M. J. Perret (*Le Verbe latin*, C. D. U., 1962), d'éventualités ouvertes ou fermées par rapport au moment où l'on parle, permet à Mlle Peche de montrer comment une hypothèse à laquelle on met ou on enlève par exemple un obstacle *en pensée* est encore une manière de dénoncer ou d'indiquer une prise de position.

La discussion consécutive à cet exposé a souligné plus particulièrement la fonction des modes et des temps dans le système conditionnel livien et la portée diplomatique de ce mode d'expression.

A leur tour, les étudiantes de Fribourg-en-Brisgau entament leur thème d'étude.

Mlle Petersen replace l'épisode de « la proclamation de la liberté de Corinthe » dans l'économie générale du livre XXXIII : le proconsul T. Quinctius Flaminius termine la guerre de Macédoine en remportant une victoire sur Philippe à Cynoscéphales en Thessalie ; L. Quinctius Flaminius, frère du proconsul, s'empare de Leucas, capitale de l'Acarnanie — ce qui entraîne la soumission de tout le pays ; la paix est alors accordée à Philippe et la liberté donnée à l'ensemble de la Grèce.

Ensuite Mlle Wernz se penche sur les répercussions politiques de cet événement majeur et dégage la signification morale que Tite-Live a voulu en donner à ses lecteurs.

M. Lefevre félicite les étudiantes allemandes pour la finesse de leurs interprétations et invite l'auditoire à poser des questions.

M. Schilling se demande si le concept de *Fortuna* n'équivaut pas à *Fatum* ou à *Prouidentia* plutôt qu'à τυχή.

M. Freyburger croit que l'octroi de la *libertas* à la Grèce repose sur une gigantesque ambiguïté, dans la mesure où cette notion ne recouvre pas exactement, le sens du grec ἐλευθερία.

Pour M. Gaillard enfin, tout dans cet épisode est subordonné aux

impératifs de la communication et de la propagande — à preuve la répétition du mot *spectaculum*.

L'après-midi fut consacré à une visite — guidée par Monsieur le Conservateur Hubert MEYER — de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat qui renferme une impressionnante collection de manuscrits (dont certains du VIII^e siècle) et d'incunables.

III.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1985

Président : M. SCHILLING.

Samedi 7 décembre 1985, à 14 h. 30, le Groupe strasbourgeois des Études Latines s'est réuni à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (Bâtiment V, salle 118) pour écouter une communication de M. Robert WALTER, professeur honoraire de Lettres supérieures, sur le sujet suivant :

BEATUS RHENANUS *et la redécouverte de Tacite au début du XVI^e siècle.*

Étaient présents : M^lle DANGEL, M^mes BRONNER et CHASSIGNET, MM. SCHILLING, HEIM, HENTZ, FREYBURGER, JABY, KRETZ, RUBY, WILL et LEHMANN.

Étaient excusés : M^lle DION, MM. LAGARRIGUE et GIRARD.

Le conférencier entend dresser d'abord l'état de la science philologique sur Tacite avant l'intervention de RHENANUS pour pouvoir analyser avec justesse ce que celui-ci a apporté de neuf dans ses trois éditions successives en 1519, 1533 et 1544. Il rappelle à cet égard que la renommée de Tacite s'est très vite estompée dès l'Antiquité, pour des raisons diverses : mode de la biographie introduite par Suétone et l'*Histoire Auguste*, mode du style préclassique, due à Fronton, anathèmes de Tertullien contre « cet insigne diseur de mensonges ». On ne le cite que rarement au II^e siècle. Il est remis brièvement en lumière au III^e siècle par l'empereur Marcus Claudius Tacitus, qui prétendit lui être apparenté, mais ne règna que six mois. Ammien Marcellin continue son histoire au IV^e siècle et saint Jérôme signale alors les trente livres de son œuvre. Au V^e siècle Orose le cite souvent et Sidoine Apollinaire le loue. Un vide entre le V^e et le IX^e siècle. Enfin au IX^e siècle un moine hongrois de Fulda, RUDOLF, édite un passage de la *Germanie* et fait une allusion au Livre II des *Annales*. Puis c'est l'oubli total entre le IX^e et le XIV^e siècle. C'est alors que l'Italien BOCCACE (1313-1375), connu aujourd'hui par son *Décaméron*, mais humaniste, auteur de lourdes compilations en latin et chasseur de manuscrits, eut entre les mains, vers 1362-1370, un manuscrit qui contenait les derniers livres des *Annales* (XI-XVI) et les premiers livres des *Histoires* (I-V). Il provenait sans doute de l'Abbaye du mont Cassin, où il l'aurait trouvé, et devait dater du XI^e siècle, mais dériver d'un papyrus des II^e-III^e siècles. Au XV^e siècle ce manuscrit est détenu par POGGE, chancelier de la République de Florence, et il aboutit logiquement à la Bibliothèque Laurentienne de Florence. C'est le *Mediceus alter* (n° 68/2).

C'est également au XV^e siècle qu'est découvert le *Codex Hersfeldensis* : un correspondant de POGGE écrivain apostolique de la Curie Romaine, un moine du couvent bénédictin de Hersfeld, en Hesse, signale à POGGE en 1425 l'existence dans son couvent d'un manuscrit de Tacite, datant sans doute de 830 à 850. Le Pape Nicolas II envoie le moine humaniste ENOCH, d'Ascoli, le chercher, entre 1451 et 1455, et il prend place à la bibliothèque du Vatican. Ce manuscrit contient la *Ger-*